



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0293

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la municipalité d'Addis Abeba (Ethiopie) pour la période 2015-2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés** : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

**Conseil du 11 mai 2015****Délibération n° 2015-0293**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la municipalité d'Addis Abeba (Ethiopie) pour la période 2015-2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Historique de la coopération**

Les premières actions de coopération avec la municipalité d'Addis Abeba ont commencé en 1999 par l'appui que l'Agence d'urbanisme de Lyon, soutenue financièrement par l'ambassade de France en Ethiopie, a apporté à la première révision du schéma directeur d'Addis Abeba.

Depuis, cette coopération n'a cessé d'évoluer, au travers notamment du projet d'aide au développement, de 2003 à 2009, financé par le Ministère français des affaires étrangères (MAE), puis par l'Agence française de développement (AFD), impliquant l'Agence d'urbanisme de Lyon et les services techniques de la Communauté urbaine de Lyon, dans les domaines de l'urbanisme, des transports publics, de la politique du logement, des aires de marchés, de la planification régionale et de la gestion des déchets ménagers.

Ces premiers échanges techniques et politiques ont permis d'établir des liens de confiance entre les différents partenaires des 2 villes.

Dans l'objectif de renforcer ce partenariat, la municipalité d'Addis Abeba et la Communauté urbaine ont signé un protocole d'accord le 26 mai 2009, donnant un cadre à des relations de jumelage et à la coopération décentralisée.

Une première convention de coopération décentralisée donnant un cadre technique et juridique aux deux partenaires, approuvée par délibération n° 2009-0990 du Conseil de communauté du 28 septembre 2009, a été signée le 8 avril 2010 pour une durée de 3 ans.

Une deuxième convention de coopération, tenant compte d'un financement complémentaire de l'AFD, approuvée par délibération n° 2012-3072 du Conseil communautaire du 25 juin 2012, a été signée le 7 novembre 2012 pour une durée de 2 ans.

La convention étant arrivée à son terme en novembre 2014, il est proposé de renouveler les accords entre la Métropole de Lyon et la municipalité d'Addis Abeba, en poursuivant les actions engagées et en proposant un nouveau programme triennal de travail.

**Bilan de la coopération 2012-2014**

Les accords de coopération successifs ont permis d'inscrire la coopération dans la durée, en se focalisant sur les domaines suivants :

- les transports publics : des études ont été conduites pour la réalisation de lignes de bus en site propre alimentant les deux lignes de tramway en construction. Un appui technique a été apporté sur la gouvernance des transports ainsi qu'après de la compagnie municipale de bus.

- la gestion des déchets ménagers : des stages et séminaires ont été organisés pour les techniciens de la ville d'Addis Abeba en appui au projet de construction du nouveau centre d'enfouissement financé par l'AFD.

- la planification urbaine et régionale : évaluation de la première révision du schéma directeur et accompagnement de la nouvelle cellule en charge de la deuxième révision du schéma directeur depuis 2012, incluant une dimension régionale à la planification urbaine.

Cette période a été également marquée par la tenue en octobre 2012 à Addis Abeba de la quinzième conférence internationale sur les transports organisée par l'Association pour le développement et l'amélioration des transports urbains et périurbains (CODATU) et des premiers "Dialogues en humanité" organisés par l'association France Ethiopie Corne de l'Afrique.

### **Plan d'action de la coopération sur la période 2015-2017**

La nouvelle convention proposée vise à poursuivre les actions engagées et s'articule autour des 4 thématiques suivantes :

- Le développement urbain et la planification urbaine

Suite au travail effectué lors de la deuxième révision du schéma directeur d'Addis Abeba, les partenaires souhaitent s'impliquer dans :

- la mise en application du schéma directeur,
- la planification régionale,
- les opérations d'urbanisme,
- les politiques sectorielles de développement urbain ;

- La qualité urbaine

En complément de la thématique précédente, il est proposé de travailler sur la qualité des projets d'aménagements urbains conduits par la municipalité d'Addis Abeba avec notamment un focus sur :

- le design des projets urbains,
- la qualité des espaces publics et des espaces verts,
- l'embellissement de la ville et le paysage ;

- Les transports publics

Les transports publics à Addis Abeba sont structurés autour des 2 lignes de tramway en cours de construction, des projets de lignes de bus en site propre et du plan de déplacements urbains. La coopération vise à poursuivre les actions déjà engagées dans les domaines suivants :

- la réalisation des lignes de bus en site propre,
- l'exploitation des bus,
- l'organisation des réseaux,
- la gestion du trafic,
- l'articulation transports et urbanisme ;

- La gestion des déchets

Dans le cadre de la construction du nouveau centre d'enfouissement des déchets d'Addis Abeba cofinancé par l'AFD, la Métropole de Lyon et ses partenaires, proposent d'accompagner la municipalité d'Addis Abeba dans les domaines suivants :

- la gestion des centres d'enfouissement
- la gestion globale des déchets ménagers en lien avec les partenaires locaux
- le développement d'une politique de valorisation des déchets (compostage, recyclage, etc.)

Ce programme de coopération sera mis en œuvre selon les modes d'intervention suivants :

La Métropole de Lyon s'engage à organiser des missions d'expertises techniques d'une semaine auprès de la municipalité d'Addis Abeba (6 par an en moyenne) et des accueils de stagiaires d'une semaine à Lyon (6 par an en moyenne).

La Métropole de Lyon prendra en charge les frais de déplacement des missions à Addis Abeba, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas des accueils de stagiaires à Lyon, ainsi que des frais de communication et de traduction à Lyon.

La municipalité d'Addis Abeba prendra en charge les frais d'hébergement des missions à Addis Abeba, ainsi que des frais de communication et de traduction à Addis Abeba.

### Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel annuel se répartit de la manière suivante :

	Valorisation (en €)	Numéraire (en €)	Total
Métropole de Lyon	61 000	24 700	85 700
Municipalité d'Addis Abeba	2 400	7 200	9 600
<b>Total</b>	<b>63 400</b>	<b>31 900</b>	<b>95 300</b>

La contribution totale de la Métropole de Lyon s'élève à 257 100 € pour les 3 années de la convention (2015-2017), engagement prévisionnel similaire à la précédente convention (2012-2014). Elle se répartit comme suit :

- 183 000 € en coûts indirects (valorisation du temps de travail, charges, frais Agence d'urbanisme),
- 74 100 € en coûts directs (prestations) ;

Vu le dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** la convention de coopération entre la municipalité d'Addis Abeba et la Métropole de Lyon 2015-2017, représentant un montant total de dépenses prévisionnelles de 257 100 €, dont 183 000 € de prestations indirectes et 74 100 € de prestations directes.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Les dépenses** de fonctionnement, soit 74 100 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015, 2016 et 2017 - chapitre 011 - fonction 048 - opération n° 0P0201906.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.**